



Synergies et Performances Made in 95

info@syperf95.com

www.syperf95.com<https://www.syperf95.com/>

CHARTRE

DES ACHATS RESPONSABLES

DE LA PLATEFORME SyPerf95

Version 1

Un des premiers engagements que nous mettons en place et une politique d'achat responsable.

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, SyPerf95 s'implique dans le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats. La présente Charte des achats responsables a pour objet d'être un cadre de référence commun aux acheteurs de SyPerf95 et à ses fournisseurs, ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants.

Elle décrit les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que SyPerf95 demande à ses fournisseurs de respecter, mais également les engagements qu'elle prend vis-à-vis d'eux. Les fournisseurs s'engagent ainsi à signer la Charte et à collaborer avec SyPerf95 pour la mettre en œuvre, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue. La conformité aux principes de cette Charte est essentielle à la continuité des relations entre SyPerf95 et ses fournisseurs.

SyPerf95 s'engage à:

- Désigner un ou (des) responsable(s) en charge de l'application de la Charte des achats responsables
- Faire signer la Charte à ses acheteurs et à encourager tous ses fournisseurs à la signer
- Contrôler l'application de la Charte
- Revoir régulièrement la Charte.

SYPERF95 N'ACHETE PAS SIMPLEMENT DES PRODUITS ET DES SERVICES A SES FOURNISSEURS.

LES ENGAGEMENTS DE SYPERF95 ENVERS SES FOURNISSEURS

La présente Charte des achats responsables expose les principes qui assurent un processus d'achats équitable dans le respect des lois et réglementations applicables. Ainsi, les engagements souscrits par SyPerf95 envers ses fournisseurs, afin que ceux-ci soient traités avec équité, respect et neutralité sont les suivants :

1. Sélection des fournisseurs

- Choix des fournisseurs selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés.
Conformément à l'objet de la plateforme, SyPerf95 privilégie la notion de proximité avec la plateforme dans le choix de ses fournisseurs.
"C'est pourquoi et par ordre de priorité", SyPerf95 choisira à réponse égale.
 - Le fournisseur adhérent de la plateforme
 - Le fournisseur labellisé Made In 95
 - Le fournisseur en Val d'Oise
 - Les autres.
- Communication aux fournisseurs non retenus des raisons de leur non-sélection.
- Achat des prestations et fournitures sur la base d'une prescription qui permette d'apprécier la recevabilité technique et commerciale des offres, en prenant en compte le coût complet de l'achat.

2. Stabilité des relations avec les fournisseurs

- La qualité des relations qu'entretient SyPerf95 avec ses fournisseurs contribue à sa réussite sur le long terme. Le maintien de relations solides et stables avec nos fournisseurs est un atout réel.
- Ainsi, notre politique d'achat est naturellement orientée vers des partenariats à long terme dans un dialogue constructif et des efforts communs.

3. Comportement éthique des acheteurs de Syperf95.

- Interdiction d'accepter une quelconque rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect.
- Veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêt dans le cadre de leurs relations avec les fournisseurs.

4. Confidentialité et propriété intellectuelle

- Engagement à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs.
- Respect des droits de propriété intellectuelle des fournisseurs.

5. Politique anti-corruption

- Conclusion des achats dans le respect de la Politique anticorruption de SyPerf95 en matière de cadeaux, d'invitations, d'octroi d'un avantage ou d'un paiement de facilitation.

6. Moyens déployés et communication

- Communication de la Charte à tous les collaborateurs SyPerf95
- Communication, en interne et en externe, par SyPerf95 sur son programme d'Achats Responsables

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS VIS-A-VIS DE SYPERF95.

Les fournisseurs de biens et services avec lesquels SyPerf95 collabore doivent respecter les conditions de travail requises par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), celles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités :

Engagements sociaux

a. Travail des enfants

- Engagement à respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par les conventions fondamentales n° 138 et 182 de l'OIT.

b. Travail forcé ou obligatoire

- Engagement à ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et 105 de l'OIT.

c. Santé, sécurité et hygiène

- Engagement à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié.

d. Discipline

- Interdiction de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et 111 de l'OIT).

e. Liberté d'association, représentativité du personnel et droit à la négociation collective

- Engagement à respecter la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de leurs employés, comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT.

f. Égalité de traitement / discrimination

- Interdiction de faire toute distinction entre les personnes en fonction de leur(s) âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, origine sociale ou ethnique, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique.

- Engagement à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT.

g. Rémunération et durée du travail

- Engagement à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles les fournisseurs sont assujettis relatives aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT).

h. Sous-traitance

- Autorisation préalable de SyPerf95 pour tout recours direct ou indirect à de la sous-traitance par un fournisseur.
- En cas de recours autorisé à la sous-traitance par le fournisseur, celui-ci doit s'assurer que ses sous-traitants se conforment aux exigences de la présente Charte.

Engagements éthiques

Les fournisseurs de SyPerf95 s'engagent à n'être impliqués de quelque manière que ce soit dans aucun acte de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versement de pots-de-vin.

Ils doivent mettre en place des procédures et des systèmes de management et de contrôle effectifs pour prévenir et empêcher:

- Le blanchiment d'argent
- Les conflits d'intérêt
- La fraude, la corruption et tout avantage pécuniaire
- L'accès non autorisé à des données clients et/ou du personnel.

Suivi des engagements, contrôles et sanctions

SyPerf95 s'assure du respect des engagements de la présente Charte :

- en la faisant signer par ses fournisseurs
- en demandant au fournisseur de remédier à toute non-conformité que SyPerf95 constaterait par la mise en place, et en concertation avec celui-ci, d'un plan de remédiation
- en mettant fin, si nécessaire, aux relations avec tout fournisseur qui ne se conformerait pas à la Charte.

SIGNATURE DE LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de SyPerf95
- que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes, et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat
- que nous informerons tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

.....

Fait à : Le : / /

Signature :